



---

# *Registre des délibérations du Conseil Communautaire du 18 octobre 2021 à 19 heures*

---

## **Sommaire**

Affaires Générales .....	3
<i>Election du secrétaire de séance</i> .....	3
<i>Approbation du compte rendu du 20 Septembre 2021</i> .....	3
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i> .....	4
Administration générale.....	4
20211018-01 – Modification de nomination des membres des commissions thématiques ; .	4
20211018_02 – Transformation d’un emploi de catégorie C en catégorie B au sein du service Instruction de l’urbanisme ; .....	5
20211018_03 – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Eau et Assainissement du SRB pour 2020 ; .....	6
20211018_04 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Elimination des déchets ménagers du SIVOM de la région de cluses pour 2020 ; .....	6
20211018-05 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2020 du SM3A .....	6
20211018-06 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2020 du SIDEFAGE ; .....	7
20211018-07 - Prise de connaissance du rapport d’activité 2020 du SM4CC - PROXIMITI ;	7
20211018-08 - Choix du lieu du prochain conseil communautaire .....	7
Finances Publiques .....	8
20211018-09 - Décision modificative : augmentation des crédits au titre des charges financières pour les intérêts courus non échus ICNE ; .....	8
Politique déchets.....	8



20211018-10 – Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex – Attribution des lots ; .....	8
AFFAIRES SOCIALES .....	10
20211018-11 – Renouvellement de la convention d’objectifs et de moyens avec l’association ALVEOLE.....	10
Questions et informations diverses .....	11
Calendrier des prochaines réunions et commissions :.....	11
Retour du travail des commissions :.....	11



L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes de VIUZ-EN-SALLAZ, 189 route de Boisings – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 12 Octobre 2021  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de délégués présents : 30  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 02  
Nombre de délégués votants : 32

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Paul CHENEVAL Olivier WEBER, Guillaume HAASE, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Jocelyne VELAT, Catherine BOSCH, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Sabrina ANCEL, Antoine VALENTIN, Marie-Liliane GRONDIN, Elisabeth BEAUPOIL, Franz LEBAY, Yves PELISSON, Valérie PRUDENT, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Martial MACHERAT, Isabelle CAMUS, Pascal POCCHAT-BARON, Michel STAROPOLI, Corinne GRILLET, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI

Délégués excusés :

Allain BERTHIER donne pouvoir à Jocelyne VELAT  
Maryse BOCHATON donne pouvoir à Pascal POCCHAT BARON

Délégués absents :

Marion MARQUET  
René CARME

## **Affaires Générales**

### ***Election du secrétaire de séance***

Il sera procédé à la désignation du secrétaire de séance. Un représentant de FILLINGES a été proposé comme secrétaire de séance. Paul CHENEVAL est désigné à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance..

### ***Approbation du compte rendu du 20 Septembre 2021***

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 septembre 2021 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Gérard MILESI apporte quelques précisions :

- en Page 15 il a été indiqué qu'il allait y avoir deux terrains de 15 places à Viuz-en-Sallaz. B. Forel confirme une erreur d'écriture : en effet un terrain de 15 places est bien prévu à Viuz-en-Sallaz et un autre de 15 places à Fillinges.
- en Page 16, il faut créer 30 places de caravanes pour être conforme au Schéma départemental et non 15, pour l'ensemble du territoire de la CC4R.
- en Page 21 qu'il avait demandé s'il avait été mis le même prix à Viuz-en-Sallaz qu'à Fillinges, or c'est bien l'inverse, car c'est à partir du prix du terrain de Viuz-en-Sallaz, qu'a été déterminé le prix à Fillinges.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.



## ***Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau***

Le Président a pris les décisions suivantes :

- En date du 29 septembre 2021, le président a décidé de solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réhabilitation de vestiaires de football de Viuz-en-Sallaz et pour l'aménagement des espaces publics de la ZAE de Mégevette ;

Le Bureau communautaire a pris les décisions suivantes :

- En date du 04 octobre 2021, le Bureau communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association des jeunes agriculteurs de la vallée Verte et du Giffre pour la promotion du monde agricole sur le territoire notamment pour le soutien à l'organisation des comices agricoles ou la participation aux animations locales à la condition que l'association intègre les 4 rivières dans leur dénomination ;

## **Administration générale**

### ***20211018-01 – Modification de nomination des membres des commissions thématiques ;***

Pour rappel, le conseil avait délibéré en septembre 2020 sur la composition de 6 commissions thématiques de travail suivantes :

- Commission Culture et Patrimoine ;
- Commission SPIC Déchets, eau et assainissement ;
- Commission développement économique (ZAE, promotion du tourisme, etc.)
- Commission Petite Enfance (cette commission sera en charge de la Commission d'Attribution des Places en crèches)
- Commission Environnement, ENS et Agriculture
- Commission Affaires Sociales, Jeunesse et Séniors

Il avait été demandé à chaque commune de délibérer sur la nomination des membres de chaque commission. Il est nécessaire d'entériner le choix municipal par une délibération communautaire. Il est nécessaire de reprendre cette délibération du fait de la modification de nomination de certains conseillers municipaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L.5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCBL-2018-0040 du 02 janvier 2020 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes des 4 Rivières conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°20200722-03 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 relative à la création de 6 commissions thématiques intercommunales de travail ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Après réception des propositions de chaque commune sur la composition des dites commissions ;



Après réception de modification de nomination de délégués de la commune de Saint-Jeoire en date du 30 septembre 2021 ;

Après accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121.21 du code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L 5211.1 ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- MODIFIE la composition de la commission SPIC Déchets, eau et assainissement avec le remplacement de Monsieur Eric BOUHOURS par Nicolas WEIRICH en représentation de la commune de Saint-Jeoire ;
- MODIFIE la composition de la commission Petite Enfance avec le remplacement de Madame Nelly NOEL par Madame Marie-Pierre BOZON en représentation de la commune de Saint-Jeoire ;
- MODIFIE la composition de la commission Affaires Sociales, Séniors et jeunesse avec le remplacement de Madame Elisabeth BEAUPOIL par Monsieur Antoine VALENTIN en représentation de la commune de Saint-Jeoire ;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**

## ***20211018\_02 – Transformation d'un emploi de catégorie C en catégorie B au sein du service Instruction de l'urbanisme ;***

Monsieur le Président informe qu'un agent instructeur a réussi récemment son concours de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe et qu'il souhaite modifier son cadre d'emploi afin de conserver l'agent dans l'intercommunalité.

En effet, Monsieur BARTH est instructeur sous la cadre d'emploi d'adjoint administratif. Il satisfait pleinement à ses missions. La réussite à ce concours nécessite pour le conserver dans les effectifs une modification du tableau des emplois et des effectifs en transformant un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B

VU la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des lauréats de concours

Considérant qu'un poste de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent, adjoint administratif titulaire, lauréat du concours de technicien principal à la suite de la mise en conformité de sa fiche de poste avec des fonctions du cadre d'emplois concerné,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à créer un poste de technicien à temps complet suite à la réussite au concours ;
- AUTORISE Monsieur le Président à supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- AUTORISE Monsieur le président à modifier le tableau des emplois et des effectifs concernant cette transformation d'emploi ;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**



### **20211018\_03 – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Eau et Assainissement du SRB pour 2020 ;**

Monsieur le Président présente en vertu des articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports sur le prix et la qualité du service eau et assainissement du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe. Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du SRB. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation desdits rapports RPQS ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE des Rapports sur le Prix et la Qualité de Services RPQS 2020 du SRB ;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**

### **20211018\_04 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS Elimination des déchets ménagers du SIVOM de la région de cluses pour 2020 ;**

Monsieur le Président présente en vertu des articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Cluses. Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du SIVOM de cluses. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation dudit rapport RPQS ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité de Services RPQS 2020 du SIVOM de la région de Cluses;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**

### **20211018-05 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SM3A**

Monsieur le Président présente en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).

Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).

Après présentation dudit rapport d'activités ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'activité du SM3A pour 2020

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**



### **20211018-06 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SIDEFAGE ;**

Monsieur le Président présente en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GÈnevois (SIDEFAGE).

Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du SIDEFAGE.

Après présentation desdits rapports d'activités ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire l :

- PREND ACTE des deux rapport d'activité du SIDEFAGE pour 2020 ;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**

### **20211018-07 - Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SM4CC - PROXIMITI ;**

Monsieur le Président présente en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC - PROXIMITI.

Il propose à cette occasion d'entendre les délégués du SM4CC.

Après présentation dudit rapport d'activité ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'activité du SM4CC pour 2020 ;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**

### **20211018-08 - Choix du lieu du prochain conseil communautaire**

Suite au débat tenu lors du dernier conseil communautaire, Monsieur le président propose aux membres présents d'organiser les séances du conseil dans les communes du territoire. Conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT qui précise que la séance se tient au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres, Monsieur le Président propose que les 2 prochaines réunions se tiennent :

- Le lundi 22 novembre à la salle des fêtes de Faucigny ;
- Le lundi 20 décembre 2021 à la salle des Fêtes de Fillinges ;

Le planning du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et les lieux choisis seront présentés ultérieurement.

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ouï cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE l'organisation du prochain conseil communautaire le lundi 22 novembre à la salle des fêtes de FAUCIGNY ;
- VALIDE l'organisation du conseil communautaire de décembre, le lundi 20 décembre à la salle des fêtes de FILLINGES ;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**



## Finances Publiques

### ***20211018-09 - Décision modificative : augmentation des crédits au titre des charges financières pour les intérêts courus non échus ICNE ;***

Dans le cadre du transfert de la trésorerie de Saint-Jeoire à Bonneville, le nouveau trésorier a demandé à la CC4R d'appliquer certaines règles obligatoires pour les collectivités de plus de 3500 habitants, et notamment la prise en compte des Intérêts courus non échus ICNE. Ils correspondent à des charges d'emprunt qui restent à payer lors d'exercices ultérieurs, calculées à la somme de 9778,98 euros.

La constatation des ICNE sur emprunts en fin d'exercice entraîne l'émission d'un mandat sur le compte 66112. Au début de l'exercice suivant, leur contre-passation se traduit par l'émission d'un mandat d'annulation. La constatation des ICNE résulte de l'impératif comptable du rattachement à l'exercice des charges et produits.

#### **Augmentation du chapitre 66 – article 66112 de 9 779 euros**

Pour cela, Monsieur le président propose de prendre une décision modificative, les crédits inscrits au chapitre 66 n'étant pas suffisants.

Il est donc proposé :

- **d'augmenter le chapitre 66 – Charges financières de 9 779 euros ;**
- **de diminuer le chapitre 022 – Dépenses imprévues de 9 779 euros ;**

La section de dépenses de fonctionnement reste inchangée à hauteur de 11 423 653,29 euros.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	9 779,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	9 779,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>9 779,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Oui cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE la décision modificative N°1 concernant le budget principal 2021 de la CC4R en section de fonctionnement et comportant l'action ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afin de mettre en œuvre la présente décision ;

***Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021***

## Politique déchets

### ***20211018-10 – Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex – Attribution des lots ;***

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de marché public de travaux a été lancée pour l'aménagement de la zone d'activités économiques et la construction de la déchetterie sur



Peillonex en février 2020. Il s'agissait de la construction de la zone d'activité et des aménagements de la déchetterie. Ce chantier comportait 6 lots et doit s'achever prochainement :

- Lot 1 – Terrassements et réseaux
- Lot 2 – Génie civil
- Lot 3 – Voiries, bordures et signalétique
- Lot 4 – Espaces verts
- Lot 5 – Clôtures et portails
- Lot 6 – Contrôle d'accès

Pour rappel, le montant total de ce premier marché a été signé à hauteur de 1 484 080,20 euros HT.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer le marché de second œuvre consistant à la construction des bâtiments de la déchetterie et des équipements de quai (barrière, rambarde, escalier métallique, etc.). Une publication a été lancée le 04 mai 2021 avec une remise des offres et candidatures au 01 juin 2021. La consultation concernait 10 lots. 7 lots ont été attribués lors du conseil communautaire de juin 2021. Monsieur le président propose d'attribuer les 3 lots restants. Le tableau suivant présente les estimations et les offres proposées au conseil suite à l'analyse réalisée et à la phase de négociation engagée pour les lots 3 et 10.

Lot (n°)	Intitulé du lot	Raison sociale	Ville	Prix HT	Prix TTC	Estimation initiale HT
Lot 3	Cloisons	SOLA	ANNECY	21 345,42 €	25 614,50 €	16 600,00 €
Lot 6	Peintures intérieures et extérieures	EMP	EPAGNY	18 000,00 €	21 600,00 €	29 400,00 €
Lot 10	Metallerie Quais	TECHNOGOCE	TOULOUGES	89 811,01 €	107 773,21 €	115 140,00 €
<b>Sous-total lots 3, 6, 10</b>				<b>129 156,43 €</b>	<b>154 987,72 €</b>	<b>161 140,00 €</b>
<b>TOTAL MARCHE SECOND-ŒUVRE</b>				<b>342 801,36 €</b>	<b>411 361,63 €</b>	<b>418 140,00 €</b>

Vu le code de la commande publique du 01 avril 2019 ;

Compte tenu de l'analyse des offres et du respect des procédures de mise en concurrence ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le choix des 3 entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de second œuvre de la déchetterie de Peillonex pour un montant total de 129 156,43 € HT pour les lots 3, 6 et 10 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération, notamment les pièces du marché pour chaque lot et les pièces relatives au lancement des travaux ;

**Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021**



## AFFAIRES SOCIALES

### ***20211018-11 – Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ALVEOLE***

Lors du Conseil du 18 février 2019, la Communauté de Communes des Quatre Rivières avait renouvelé une convention d'objectifs et de moyens avec l'association ALVEOLE afin d'apporter un soutien financier à l'association dans le cadre de ses actions réalisées sur le territoire. Cette convention arrivée à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé de renouveler un partenariat pour 3 ans.

Le partenariat s'appuie sur la réalisation d'un chantier d'insertion pour une équipe composée d'1 encadrant et entre 3 et 6 agents techniques en situation de réinsertion professionnelle. L'association ALVEOLE s'engage à recruter de façon privilégiée, des salariés résidant sur le territoire de la CC4R selon les possibilités des prescripteurs. Les besoins identifiés portent principalement sur l'entretien des espaces verts et des travaux de voirie. La durée du partenariat est de 3 ans à partir du 1er janvier 2022. Les travaux se réaliseront sur 46 semaines par an et sur 4 jours par semaine. Il est également rappelé que selon l'organisation proposée actuellement par l'association ALVEOLE, la Communauté de Communes doit être en capacité de réaliser quelques investissements en matériel (outils, véhicule...) et mettre un local à disposition de l'association pour l'équipe en service sur le territoire.

L'entretien du matériel sera assuré par ALVEOLE tout comme l'entretien des locaux mis à la disposition de l'association pour accueillir l'équipe en place sur le territoire.

Les coûts financiers de ces prestations seront pris en charge par la CC4R qui se chargera de ventiler les montants de chaque collectivité en fonction des besoins d'intervention. La charge d'investissement de ce chantier est portée par le budget de la Communauté de Communes. Une convention sera signée en début d'année 2022 avec chaque commune pour valider une répartition des jours d'intervention.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CC4R et notamment son articles 2.1.1 « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;  
COMPTE TENU de la réussite du partenariat entrepris pendant 3 ans avec la structure ALVEOLE pour la conduite de travaux en chantier d'insertion sur le territoire ;

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le Conseil Communautaire:

- ACCEPTE le renouvellement du partenariat avec l'association ALVEOLE pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur le territoire de la CC4R pour 3 ans (2022-2024) ;
- VALIDE les termes de la convention d'objectifs et de partenariat ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder aux démarches administratives correspondantes.

***Délibération transmise au représentant de l'État  
le 25 Octobre 2021***



## Questions et informations diverses

### ***Calendrier des prochaines réunions et commissions :***

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions connues :

- Mercredi 03 Novembre 2021 à 19H00 : commission Affaires Sociales
- Vendredi 05 Novembre 2021 à 08h00 : Bureau du SCoT Cœur de Faucigny
- Lundi 08 Novembre 2021 à 18H30 : Bureau communautaire
- Mercredi 10 Novembre 2021 à 16H00 : Bureau syndical du SM3A ;
- Mercredi 10 Novembre 2021 à 19H30 : Comité syndical du SRB ;
- Vendredi 12 Novembre 2021 à 12H00 : Bureau du SM4CC ;
- **Lundi 22 Novembre 2021 à 19h00 : Conseil communautaire**

### ***Retour du travail des commissions :***

Monsieur le Président transmet aux membres présents les différents compte rendus des dernières commissions afin d'informer de l'avancée des réflexions et des travaux en cours.

Aucune autre question n'est posée, la séance est levée 20h30.